

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 26 mai 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

GANGLOFF, ZINCK, (excusés), PREVOT, qui étaient représentés
respectivement par MM. MORITZ, DUBOIS, FEIG.
MM. AMRHEIN, ATZENHOFFER, KELLER, STEINER, MESSMER,
E. HELMER, GOETZ, HERRLE, Mme HITTLER, (excusés)
WINLING, KLIPFEL, FROEHLICH (non excusés).

DEL. N° 64/2003

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ECMU (Ecole de Musique)
VERSEMENT D'UNE AVANCE, MONTANT ET DUREE**

- VU la délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2003 approuvant le budget de l'exercice 2003
- VU l'avis du Bureau en date du 19 mai 2003
- CONSIDERANT la demande de l'école de musique

Sur proposition du Bureau,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

. d'autoriser le Président à signer une convention avec l'ECMU, prévoyant en plus de la subvention, le reversement d'une avance de trésorerie de 7 000 € sur une durée de 3 ans, renouvelable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 27 mai 2003

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

